

**Conseil économique et social**Distr. générale  
5 mai 2026Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Forum régional africain pour le développement durable**  
Douzième session  
Addis-Abeba (hybride), 28-30 avril 2026

Point 11 de l'ordre du jour  
**Examen et adoption des messages clés et  
de la déclaration sur le thème du Forum**

## **Déclaration d'Addis-Abeba sur le thème « Inverser la tendance : actions transformatrices et coordonnées en faveur du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 »**

*Nous, ministres et hauts responsables africains chargés de l'environnement et du développement durable, des finances, de la planification, du développement économique et social, de l'agriculture, de l'eau et des ressources marines, de la gestion des terres, de l'énergie, de l'urbanisation et des établissements humains, de l'industrie, des infrastructures, de la statistique, de l'économie numérique, de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que des affaires étrangères, aux côtés des chefs et des membres des délégations parlementaires et des experts représentant les gouvernements et les organisations intergouvernementales, les entités du système des Nations Unies, le secteur privé, le monde universitaire, la société civile, les institutions culturelles et les communautés religieuses,*

*Réunis en ligne et en présentiel à Addis-Abeba du 28 au 30 avril 2026 à l'occasion de la douzième session du Forum régional africain pour le développement durable, organisée sur le thème « Inverser la tendance : actions transformatrices et coordonnées en faveur du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 »,*

*Saluant la participation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, de la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed, de la Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine, Selma Malika Haddadi, du Président du Conseil économique et social, Lok Bahadur Thapa, et de la Première Ministre ougandaise, Robinah Nabbanja,*

*Félicitant la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et diverses entités des Nations Unies, d'avoir organisé ce forum, qui a été marqué par des débats inclusifs et interactifs ayant abouti à des résultats concrets, notamment :*

a) Des discussions fructueuses et de haute facture, ainsi qu'un apprentissage entre pairs sur les meilleures pratiques et les progrès accomplis en Afrique vers la réalisation de l'objectif de développement durable 6, visant à garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, de l'objectif 7, visant à garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous, de l'objectif 9, visant à mettre en place des infrastructures résilientes, à promouvoir une industrialisation inclusive et durable et à favoriser l'innovation, l'objectif 11, visant à rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables, et l'objectif 17, visant à renforcer les moyens de mise en œuvre et à revitaliser le Partenariat mondial pour le



développement durable, ainsi que les objectifs correspondants de l'Agenda 2063, en mettant particulièrement l'accent sur le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063<sup>1</sup>, et en tenant compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et du bien-être des enfants,

b) Un consensus sur les priorités africaines, y compris les actions transformatrices et coordonnées visant à accélérer les progrès dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et servant de contribution régionale à la réunion de 2026 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable et du Forum mondial de l'eau, ainsi que sur les mesures à prendre pour donner suite à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, au deuxième Sommet mondial pour le développement social et à la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

c) Des discussions fructueuses sur des mesures concrètes et financées visant à accélérer les progrès vers la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

d) Le renforcement de la capacité des 19 États africains procédant à un examen national volontaire en 2026 à mener à bien leur examen et à en présenter le rapport lors de la réunion de 2026 du forum politique de haut niveau pour le développement durable,

e) La fourniture de connaissances, de compétences et d'outils aux membres de la Commission économique pour l'Afrique, à la société civile, aux jeunes, aux entreprises privées, aux établissements universitaires et aux partenaires de développement, afin d'élaborer des solutions et des mesures transformatrices et coordonnées visant à accélérer et à étendre les progrès réalisés dans le cadre du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, ainsi que de l'Agenda 2063 et de son deuxième plan décennal de mise en œuvre,

f) L'élaboration de contributions africaines à la définition des priorités en matière de développement durable jusqu'en 2030 et du plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable pour l'après-2030,

g) L'établissement de nouveaux partenariats multipartites et le renforcement de ceux qui existent déjà afin de mobiliser et de fournir un soutien solide et coordonné, y compris une assistance financière, technologique et de développement des capacités, pour la mise en œuvre de projets et d'initiatives alignés sur les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, y compris les laboratoires d'impact pour les objectifs de développement durable et le deuxième plan décennal de mise en œuvre,

*Constatant* avec une profonde inquiétude que les progrès accomplis en Afrique en vue de la réalisation des objectifs de développement durable sont loin d'être suffisants, alors qu'il ne reste que peu de temps avant l'échéance de 2030, et que la réalisation des cinq objectifs retenus pour être examinés lors de la réunion de 2026 du forum politique de haut niveau pour le développement durable accuse un retard, comme l'illustrent les constatations suivantes :

---

<sup>1</sup> Union africaine, *La décennie de mise en œuvre accélérée – Deuxième plan décennal de mise en œuvre 2024-2033* (Addis-Abeba, 2024).

a) Les progrès sont lents pour 12 objectifs et en recul pour 5 autres<sup>2</sup>, alors qu'il est urgent d'accélérer les efforts, à moins de cinq ans de l'échéance de 2030,

b) Sur les 28 pays du monde dans lesquels plus d'un quart de la population n'avait pas accès à des services d'approvisionnement en eau potable de base entre 2015 et 2024, 24 se trouvaient en Afrique subsaharienne<sup>3</sup>, où la corvée d'eau entraînait une perte de 40 milliards d'heures de travail pour les femmes chaque année<sup>4</sup>, soit un coût d'opportunité considérable pour les familles et les économies, et en 2020, quelque 387 millions de personnes dans cette région n'avaient pas accès à l'eau potable de base<sup>5</sup>,

c) En 2025, 600 millions de personnes en Afrique, dont un nombre disproportionné de femmes et de filles, soit environ 43 % de la population, n'avaient pas accès à l'électricité en 2025, ce qui représentait plus de 80 % de la population mondiale sans électricité<sup>6</sup>,

d) Le tissu industriel africain reste faible, ne représentant que 2 % de la valeur ajoutée mondiale du secteur manufacturier<sup>7</sup>,

e) Entre 2014 et 2022, la proportion de la population urbaine africaine vivant dans des bidonvilles ou des quartiers informels n'a diminué que très légèrement, et elle est restée près de deux fois supérieure à la moyenne mondiale en 2022<sup>8</sup>,

f) La région fait face à un déficit de financement annuel considérable, estimé à un montant compris entre 670 milliards et 848 milliards de dollars, alors que les besoins annuels en investissements s'élèvent globalement à un montant compris entre 802 milliards et 1 670 milliards de dollars, rien que pour la réalisation des objectifs de développement durable<sup>9</sup>,

g) Les flux financiers vers la région restent volatils, notamment en raison des fluctuations des investissements directs étrangers et de l'aide publique au développement, tandis que l'alourdissement de la dette a encore réduit la marge de manœuvre budgétaire et exposé plusieurs pays à un risque accru de surendettement,

*Notant également* avec une profonde préoccupation les défis et les revers importants et interdépendants découlant des inégalités ainsi que de la pauvreté multidimensionnelle et intergénérationnelle,

*Exprimant* notre profonde préoccupation face au fait que des millions d'enfants africains continuent de souffrir d'un accès limité à l'eau potable et à l'assainissement, d'un approvisionnement énergétique instable pour alimenter les services de santé et d'éducation, d'infrastructures inadéquates et

<sup>2</sup> Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, « Africa SDG progress tracker ». Disponible à l'adresse : <https://ecastats.uneca.org/data/africa-sdg-tracker/> (site consulté le 23 décembre 2025).

<sup>3</sup> Organisation mondiale de la Santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Progrès en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène dans les ménages 2000-2024 : focus spécial sur les inégalités (Genève, 2025).

<sup>4</sup> Andrew Myers, « In sub-Saharan Africa, a shorter walk to water saves lives », Stanford University, Woods Institute for the Environment, 13 février 2012.

<sup>5</sup> Willow Leahy, Meshack Achore et Florence Dery, « In the dry season, our suffering doubles': Barriers to water access in poor urban settlements in Ghana », PLOS Water, vol. 3, n° 9 (2024).

<sup>6</sup> Empower Africa, « Africa's energy deficit: 600 million people still lack electricity », 15 août 2025.

<sup>7</sup> Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, *Factsheet: Africa – Highlights from the International Yearbook of Industrial Statistics 2023* (Vienne, 2023).

<sup>8</sup> Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), « Proportion of urban population living in slums, informal settlements or inadequate housing (percent) », Urban Indicators Database », Disponible à l'adresse : <https://data.unhabitat.org/pages/housing-slums-and-informal-settlements> (site consulté le 23 décembre 2025).

<sup>9</sup> Nations Unies, CEA, « What would it take to achieve the Sustainable Development Goals in Africa: new estimates of the financing gap » (Addis-Abeba, 2025).

d'environnements urbains dangereux et mal desservis, et qu'il est donc nécessaire de garantir l'équité et l'inclusion, notamment pour les populations des zones rurales, des quartiers informels et des zones fragiles et touchées par des conflits, ainsi que pour les communautés exposées à des chocs liés au climat,

*Réaffirmant* notre engagement en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030, des aspirations de l'Agenda 2063 et des objectifs stratégiques du deuxième plan décennal de mise en œuvre, ainsi qu'en faveur de la mise en œuvre intégrée et complète du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, notamment par des actions transformatrices et coordonnées menées à grande échelle et avec rapidité,

*Réaffirmant également* la Déclaration ministérielle<sup>10</sup> adoptée par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ainsi que d'autres résultats de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Tanger (Maroc) du 28 mars au 3 avril 2026, les résultats du Forum des entreprises africaines de 2026, tenu à Addis-Abeba les 16 et 17 février 2026, la Déclaration de Nairobi adoptée lors du deuxième Forum urbain africain, qui s'est tenu à Nairobi du 8 au 10 avril 2026, le rapport final<sup>11</sup> et autres décisions adoptés lors de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Belém (Brésil), du 10 au 21 novembre 2025, l'Engagement de Séville<sup>12</sup> adopté lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Séville (Espagne), du 30 juin au 3 juillet 2025, le rapport final de la Conférence des Nations Unies de 2025 visant à soutenir la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 14 : Préserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines au service du développement durable, tenue à Nice (France) du 9 au 13 juin 2025, la Déclaration politique de Doha issue du « Sommet social mondial » intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement social »<sup>13</sup>, adoptée lors du deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Doha du 4 au 6 novembre 2025, ainsi que la déclaration ministérielle<sup>14</sup> du forum politique de haut niveau pour le développement durable, convoqué sous les auspices du Conseil économique et social, qui s'est tenu à New York du 14 au 23 juillet 2025,

*Réaffirmant en outre* les messages clés et les déclarations adoptés lors des sessions précédentes du Forum régional africain pour le développement durable,

*Réitérant* notre engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, pilier central du développement durable,

*Nous félicitant* des débats qui ont eu lieu et des décisions<sup>15</sup> qui ont été adoptées lors de la trente-neuvième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba les 14 et 15 février 2026, sur le thème « Assurer un accès durable à l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 »,

*Nous félicitant également* de l'organisation prochaine, par l'Éthiopie, de la trente-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre

<sup>10</sup> E/ECA/CM/58/6, annexe II.

<sup>11</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Rapport final : Programme d'action mondial pour le climat à la COP30 [Belém (Brésil), 2025].

<sup>12</sup> Résolution 79/323 de l'Assemblée générale.

<sup>13</sup> Résolution 80/5 de l'Assemblée générale.

<sup>14</sup> E/HLS/2025/1.

<sup>15</sup> Assembly/AU/Dec.942-982(XXXIX), Assembly/AU/Decl.1-10(XXXIX) et Assembly/AU/Res.1-2(XXXIX). Disponible à l'adresse : <https://au.int/fr/decisions/decisions-declarations-and-resolution-thirty-ninth-ordinary-session-assembly-union>.

des Nations Unies sur les changements climatiques, qui offrira à l'Afrique l'occasion d'être le fer de lance du passage des engagements à l'action, de promouvoir des solutions africaines en matière d'adaptation, de résilience et de financement climatique, et d'obtenir des résultats en matière de climat qui répondent aux réalités africaines et favorisent les voies de développement à long terme du continent,

*Nous félicitant en outre* de la tenue, en 2026, de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 6, qui constitue une occasion opportune de mobiliser les efforts mondiaux afin d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif 6, tout en faisant progresser la mise en œuvre des priorités en matière d'eau et d'assainissement en Afrique, conformément à l'Agenda 2063,

*Soulignant* l'importance du Sommet sur les objectifs de développement durable, organisé sous les auspices de l'Assemblée générale en 2027, en tant que plateforme essentielle permettant à l'Afrique de définir des voies de développement durable pour l'après-2030 qui soient alignées sur l'Agenda 2063 et qui tiennent compte des enseignements tirés,

*Sachant* que les technologies de pointe et l'innovation peuvent être utilisées pour valoriser le potentiel de croissance de l'Afrique et renforcer la compétitivité des économies africaines grâce à l'accroissement de la productivité et à la diversification,

*Reconnaissant* le rôle essentiel du secteur privé, y compris les investisseurs et les entreprises dirigées par des femmes et par des jeunes, non seulement en tant que source de capitaux, mais aussi en tant que moteur de l'emploi, de l'innovation technologique, des chaînes de valeur, de la transformation industrielle et des solutions concrètes dans les secteurs les plus importants pour le développement durable,

*Soulignant* que le Forum sur l'impact du développement en Afrique, organisé à l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique, offre l'occasion de faire avancer la mise en œuvre et de traduire les engagements de principe en résultats évolutifs et à fort impact, notamment par la création d'emplois, une croissance économique inclusive et la réalisation accélérée des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

*Nous félicitant* du lancement des laboratoires d'impact consacrés aux objectifs de développement durable et au deuxième plan décennal de mise en œuvre, initiative du Forum régional africain pour le développement durable visant à stimuler l'innovation et le leadership africains afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063, grâce à la co-création, à l'expérimentation et à la généralisation d'interventions transformatrices,

*Par la présente :*

1. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique, les organisations régionales, le secteur privé, la société civile et leurs partenaires de développement à intensifier leurs actions transformatrices et coordonnées et à créer les conditions propices à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable ;

2. *Appelons* les participants à la réunion de 2026 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 6, ainsi qu'aux autres forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux pertinents, à examiner et à prendre, dans le cadre de leurs conclusions respectives, les engagements suivants, qui sont en cohérence avec les priorités de l'Afrique :

a) En ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, ainsi que la garantie d'un approvisionnement durable en eau et de systèmes d'assainissement sûrs afin d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine :

i) Mobiliser et renforcer le leadership et l'engagement politiques et techniques inclusifs aux niveaux régional, sous-régional, national et local, afin d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif 6, parallèlement aux objectifs de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et de sa politique connexe ;

ii) Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des plans et des programmes solides et fondés sur des données factuelles en matière de renforcement des capacités aux niveaux régional, national et local afin d'obtenir des résultats mesurables en lien avec l'objectif 6 et les objectifs de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et de sa politique connexe ;

iii) Promouvoir le rôle de l'eau en tant que pilier stratégique de la création d'emplois, de la croissance et du développement durable dans son ensemble, en tirant parti de sa valeur politique, économique et sociale dans les cadres de développement nationaux et régionaux ;

iv) Mobiliser des financements durables et innovants, y compris auprès du secteur privé, et adopter des modèles de financement sur mesure pour soutenir la mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et de sa politique connexe et la réalisation de l'objectif 6 ;

v) Tirer parti de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et de sa politique connexe ainsi que de la Stratégie du système des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement, parallèlement au Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable 6, afin de renforcer la gouvernance et les investissements intersectoriels et inclusifs dans le domaine de l'eau, et de favoriser la cohérence, la coordination et un impact mesurable dans les communautés rurales et aux niveaux infranational, national et régional ;

vi) Renforcer les mécanismes opérationnels relatifs aux ressources communes en eaux de surface et souterraines grâce à des efforts conjoints visant à harmoniser la collecte et l'utilisation des données, à la planification conjointe, au financement durable et à la coopération institutionnelle, afin de faire des eaux transfrontalières des atouts pour la résilience climatique, la sécurité alimentaire et la consolidation de la paix ;

vii) Concevoir des interventions tenant compte des questions de genre dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, menées par des femmes et des jeunes, fondées sur des expériences vécues et adaptées aux besoins des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et des autres groupes marginalisés ;

viii) Intégrer des interventions liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène tenant compte des questions de genre dans les politiques, les budgets et les normes de santé holistiques afin de garantir des services d'eau et d'assainissement sûrs, accessibles et dignes pour les femmes, les jeunes, les adolescents et les personnes handicapées ;

ix) Intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans la gestion des ressources en eau et la planification des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, en accordant la priorité à la gestion des risques de sécheresse et d'inondation, à la résilience des nappes phréatiques, à la protection des

écosystèmes et aux initiatives menées à l'échelle des bassins versants, afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience ;

x) Protéger, restaurer et gérer de manière durable les cours d'eau, les lacs, les zones humides, les forêts et les écosystèmes de recharge des nappes phréatiques en tant qu'infrastructures naturelles garantissant la sécurité de l'approvisionnement en eau, la biodiversité et la résilience ;

xi) Prévenir ou réduire considérablement la pollution de l'eau due aux eaux usées, aux plastiques, aux produits chimiques dangereux, à l'exploitation minière, à l'agriculture et aux activités industrielles, grâce à un renforcement de la réglementation et à des approches fondées sur l'économie circulaire ;

xii) Développer le traitement et la réutilisation des eaux usées ainsi que la valorisation des ressources hydriques afin d'accroître la disponibilité en eau, de réduire la pollution et de créer des emplois verts ;

b) En ce qui concerne l'énergie abordable et propre :

i) Développer les solutions décentralisées en matière d'énergies renouvelables, notamment grâce à des modèles économiques viables, afin d'accélérer la mise en valeur des énergies durables ;

ii) Intégrer la durabilité tout au long du cycle de vie et les principes d'une transition juste dans tous les investissements énergétiques, en veillant à ce que les bénéfices soient largement partagés et que les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les autres populations vulnérables soient protégées ;

iii) Promouvoir des modèles et des partenariats permettant de mobiliser des financements à grande échelle pour des investissements dans des énergies abordables et propres destinées à alimenter les services sociaux essentiels ;

iv) Mobiliser des capitaux internationaux et nationaux abordables en faveur de solutions énergétiques durables, intégrées et inclusives ;

v) Renforcer les pools énergétiques sous-régionaux et les connexions transfrontalières afin d'améliorer le partage des ressources, de réduire les coûts et de renforcer la fiabilité de l'approvisionnement de l'industrie et des grands consommateurs ;

vi) Intégrer l'efficacité énergétique et la numérisation dans tous les aspects de la planification et de la mise en œuvre des politiques énergétiques ;

vii) Élever la cuisson propre inclusive et sensible aux questions de genre au rang de priorité de développement et de santé publique, avec un financement et un soutien institutionnel spécifiques ;

c) En ce qui concerne l'industrie, l'innovation et les infrastructures :

i) Adopter des stratégies industrielles tournées vers l'avenir et harmonisées à l'échelle régionale, qui tiennent compte des grandes tendances mondiales, à savoir la transition vers les énergies vertes, l'intelligence artificielle et la connectivité numérique, des chaînes d'approvisionnement en mutation, de l'évolution démographique et de la transformation des systèmes alimentaires, afin de favoriser une industrialisation inclusive, axée sur le marché local et durable ;

ii) Renforcer la conception, la viabilité financière et la mise en œuvre des projets industriels et d'infrastructure, explorer les innovations en matière de financement, notamment les solutions de financement mixte et de conversion de dette, et mettre en place des mécanismes de suivi efficaces ;

- iii) Accroître les investissements ciblés et axés sur les communautés dans les infrastructures résilientes face aux changements climatiques et intégrer la planification énergétique dans le déploiement et l'exploitation des infrastructures numériques ;
  - iv) Donner la priorité à une économie numérique inclusive et sensible au genre en tant que moteur de l'industrialisation, de la création d'emplois décents et de la diversification ;
  - v) Prendre des mesures urgentes pour déployer les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, développer les compétences numériques et favoriser la pleine participation des entreprises à tous les aspects de l'activité numérique ;
  - vi) Comblent les lacunes en matière d'infrastructures, afin de permettre aux pays de tirer pleinement parti de l'intégration régionale et de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
  - vii) Promouvoir une consommation et une production durables en appliquant les principes d'une économie circulaire inclusive et de la conception adéquate des produits et en adoptant des modes de vie durables, en élaborant des politiques d'utilisation efficace des ressources, en mettant en place des initiatives zéro déchet, en réduisant l'exposition aux produits chimiques dangereux et en prenant des mesures visant à réduire au minimum la pollution de l'air, du sol, des terres et de l'eau ;
  - viii) Promouvoir l'accès des femmes, des jeunes et des enfants à la science et à la technologie en renforçant leurs capacités, notamment en matière d'apprentissage numérique et de culture numérique ;
- d) En ce qui concerne les villes et les communautés durables :
- i) Intégrer la planification économique et l'aménagement du territoire afin que les villes puissent créer activement des emplois décents, soutenir les secteurs de l'industrie et des services et favoriser la transformation structurelle ;
  - ii) Promouvoir une planification économique et territoriale intégrée et coordonnée, fondée sur des données factuelles et participative, permettant ainsi aux villes de créer des emplois décents et productifs ainsi que des services de soins, de favoriser l'industrialisation et le dynamisme des secteurs des services, et de mener une transformation structurelle inclusive, verte et durable ;
  - iii) Accroître les investissements ciblés, y compris du secteur privé, pour favoriser un développement urbain axé sur l'être humain et inclusif ainsi que la transition d'une gestion de la croissance urbaine vers une utilisation des villes comme moteurs d'une transformation structurelle inclusive, qui permette de tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine en vue de faciliter la participation aux chaînes de valeur régionales et à la transition numérique ;
  - iv) Renforcer les stratégies de logement inclusives visant à améliorer l'accessibilité financière, la sécurité d'occupation, la qualité de la construction et l'accès aux services publics, en associant des protections juridiques à des méthodes de construction résilientes et économes en énergie afin de réhabiliter les bidonvilles et les quartiers informels ;
  - v) Institutionnaliser l'intégration de l'aménagement du territoire et du développement axé sur des transports en commun basés sur des infrastructures vertes et protéger les écosystèmes périurbains, afin de

freiner l'étalement urbain, de réduire la pollution et de renforcer la résilience face aux changements climatiques ;

vi) Mettre en place des plateformes multisectorielles de résilience urbaine pour la gestion des risques de catastrophe et des risques transfrontaliers, conformément à l'Accord de Paris, au Programme 2030, à l'Agenda 2063 et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), et renforcer l'apprentissage entre pairs grâce à des initiatives telles que « Making Cities Resilient 2030 » ;

vii) Mettre en place des infrastructures publiques numériques pour des villes intelligentes et inclusives ;

viii) Accroître les recettes propres des villes par la pleine exploitation de leur potentiel économique, soutenue par la numérisation, une gouvernance foncière inclusive et sensible au genre, la récupération des plus-values foncières et la dématérialisation de la gestion financière infranationale, et mobiliser des partenariats public-privé dans les domaines du logement, des infrastructures et des technologies urbaines ;

ix) Promouvoir les investissements dans des villes inclusives, sûres, accessibles et durables, dans lesquelles les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les autres populations vulnérables sont protégées contre les risques physiques et environnementaux, les déplacements forcés et l'insécurité ;

e) En ce qui concerne les partenariats pour la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 :

i) Participer efficacement à la Plateforme d'action de Séville, lancée lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement<sup>16</sup>, en menant et en soutenant des initiatives qui favorisent la mobilisation inclusive des ressources intérieures, les réformes systémiques, le financement durable, y compris le financement mixte, les conversions de dette et d'autres solutions à l'endettement, favorisant ainsi une action transformatrice et coordonnée en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

ii) Mobiliser l'épargne intérieure et attirer les investissements privés nationaux et internationaux et les financements mixtes par le biais de mécanismes régionaux et d'instruments innovants, notamment en déployant de manière stratégique les ressources publiques, afin de renforcer considérablement les structures de financement du développement en Afrique ;

iii) Rendre opérationnelle l'Agence de notation africaine afin d'atténuer les effets des tendances systémiques défavorables afférentes aux évaluations de crédit mondiales, de réduire les coûts d'emprunt et de renforcer la confiance des investisseurs ;

iv) Développer le financement mixte sensible au genre et mettre en place des marchés de capitaux en monnaie locale afin d'améliorer l'accès au financement inclusif en Afrique ;

v) Mettre en place des réservoirs de projets intégrés et prêts à être financés, en phase avec les plans nationaux, le Programme 2030 et l'Agenda 2063, notamment en renforçant les capacités en matière de planification de projets, de gestion des risques et de mise en place de partenariats public-privé ;

vi) Reconnaître que les infrastructures numériques constituent un catalyseur stratégique et essentiel de la croissance économique et

<sup>16</sup> Résolution 80/129 de l'Assemblée générale.

intégrer l'expansion de ces infrastructures dans la planification nationale du développement, au même titre que d'autres secteurs d'infrastructures clés, afin de donner la priorité aux investissements et de combler les lacunes en matière de connectivité, notamment, le cas échéant, par le biais d'un soutien public ciblé ;

vii) Accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et du Protocole sur le commerce numérique y relatif, la réduction des barrières non tarifaires, le renforcement des mesures de facilitation des échanges et la consolidation des systèmes de commerce numérique ;

viii) Investir dans les infrastructures de données et les technologies émergentes, en considérant les systèmes de données comme des infrastructures publiques essentielles, et réduire la fracture mondiale en matière de données par l'intégration des nouvelles sources de données dans les statistiques officielles ;

ix) Intensifier les efforts intégrés et coordonnés de développement des capacités, menés par les pays et orientés sur les institutions, afin de favoriser une mise en œuvre axée sur l'être humain et fondée sur les droits de l'homme et d'obtenir des résultats plus durables, notamment dans les domaines de l'intégration régionale, de la résilience climatique inclusive, de la transformation numérique sensible au genre et de la gestion du changement ;

x) Doter les organisations de volontaires et de la société civile des ressources nécessaires pour contribuer à l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, intégrer le volontariat dans les mesures statistiques et renforcer la promotion des programmes nationaux de volontariat afin d'optimiser les contributions et d'améliorer la collecte de données ;

xi) Institutionnaliser les réformes en matière de budgétisation sensible au genre et de gestion des finances publiques, en veillant à ce que des ressources suffisantes soient allouées aux priorités en matière d'égalité des sexes dans les budgets nationaux et infranationaux ;

f) En ce qui concerne la trente-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques :

i) Mobiliser et garantir la participation inclusive, coordonnée et effective de l'Afrique à la trente-deuxième session de la Conférence, notamment l'engagement des chefs d'État et de gouvernement et, surtout, des parties prenantes ;

ii) Faire en sorte que les engagements en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques se traduisent par des actions concrètes à grande échelle, avec davantage de prévisibilité, d'accessibilité et de responsabilité ;

iii) Aligner le financement climatique sur les priorités en matière de résilience et de développement durable, notamment en délaissant les approches à court terme axées sur des projets au profit d'un financement programmatique et à long terme qui renforce les systèmes financiers nationaux, soutienne les priorités régionales et considère les investissements dans l'adaptation et la résilience comme des objectifs fondamentaux du financement du développement, et non comme une mesure climatique complémentaire ;

iv) Reconnaître que l'eau constitue un axe central pour l'adaptation aux changements climatiques, la résilience, la réduction des risques de catastrophe et la restauration des écosystèmes en Afrique ;

v) Promouvoir l'équité, la transparence, l'accessibilité et la confiance en tant que piliers du financement de la lutte contre les changements climatiques, en veillant à ce que ce financement atteigne les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les autres communautés vulnérables ;

vi) Faire progresser les réformes de l'architecture financière internationale visant à accroître l'accès au financement climatique et à le rendre plus abordable pour les pays africains, notamment grâce à des modalités d'accès simplifiées, à une concessionnalité accrue et à l'alignement des financements multilatéraux et bilatéraux sur les priorités en matière de développement et de résilience en Afrique ;

g) En ce qui concerne la réalisation du plein emploi et d'un travail décent pour tous, la réduction de la pauvreté et la protection sociale en Afrique, conformément aux résultats du deuxième Sommet mondial pour le développement social :

i) Développer et soutenir les initiatives régionales et nationales visant à mettre en œuvre efficacement les engagements énoncés dans la Déclaration politique de Doha issue du « Sommet social mondial », intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement social », et évaluer périodiquement les progrès accomplis, les lacunes constatées et les possibilités d'action nécessaires pour respecter ces engagements ;

ii) Renforcer la coopération régionale et l'apprentissage entre pairs dans les domaines de l'égalité des sexes, de la protection sociale, de la création d'emplois et de la croissance inclusive ;

iii) Renforcer les systèmes éducatifs en Afrique afin d'accompagner les jeunes dans leur transition de la sphère de l'éducation vers le marché du travail ;

3. *Exhortons* les pays africains à renforcer la mise en œuvre intégrée et efficace du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 à l'approche de 2030, et à s'engager activement et collectivement dans l'élaboration du plan-cadre mondial de développement pour l'après-2030, en veillant à ce que les priorités définies, l'expérience acquise et les enseignements tirés par l'Afrique y soient pleinement pris en compte ;

4. *Appelons* les participants au Sommet sur les objectifs de développement durable, qui se tiendra en 2027, à examiner et à prendre, dans le cadre des conclusions du Sommet, les engagements suivants, qui sont en cohérence avec les priorités de l'Afrique :

a) En ce qui concerne la promotion du développement durable d'ici 2030 :

i) Réaffirmer la mise en œuvre intégrale et accélérée du Programme 2030, en cohérence avec l'Agenda 2063, en reconnaissant la complémentarité des deux programmes et leur vision commune d'un développement inclusif, résilient et durable ;

ii) Accélérer les progrès en vue d'une transformation économique inclusive et fondée sur les droits de l'homme et de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici 2030 en accordant la priorité à un financement du développement adéquat, prévisible et abordable, notamment grâce à des réformes de l'architecture financière mondiale, à l'augmentation des financements concessionnels et à la réduction des coûts d'emprunt pour les pays africains ;

iii) Favoriser la mise en place de solutions ordonnées et globales en matière d'endettement pour les pays africains, notamment la restructuration de la dette, les remises de dettes en échange de

programmes de développement et les conversions de dettes en mesures en faveur du climat, afin de soutenir un développement durable inclusif, sensible au genre et fondé sur les droits de l'homme, ainsi que la résilience climatique et la stabilité économique à long terme ;

iv) S'engager activement et de manière stratégique dans la Plateforme d'action de Séville, notamment en menant et en soutenant des initiatives qui favorisent le financement, les solutions à l'endettement et les réformes systémiques, dans le but de promouvoir une mise en œuvre transformatrice et coordonnée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

v) Promouvoir une transformation économique structurelle inclusive, sensible au genre et fondée sur les droits de l'homme, ainsi que l'emploi productif en tant que fondement du développement durable en Afrique et, à cet égard, accroître les investissements dans les voies menant à la réalisation des objectifs de développement durable qui accordent la priorité à l'autonomisation des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés, au développement d'infrastructures résilientes, à l'industrialisation, à la création de valeur ajoutée, à la transformation agricole et minière, à la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et du Protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce, et à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes ;

vi) Renforcer l'appui aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes grâce à des instruments de financement adaptés, à un soutien accru de l'écosystème, à une plus grande participation à la prise de décision économique et à un engagement renforcé dans des partenariats fondés sur la confiance ;

vii) Faire progresser l'action climatique en tant que priorité intégrante du développement, en renforçant le financement climatique axé sur l'adaptation, en rendant pleinement opérationnels les mécanismes de financement des pertes et dommages, et en intégrant la résilience climatique et la réduction des risques de catastrophe sensibles au genre dans les stratégies nationales de développement ainsi que dans les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable ;

viii) Accroître les investissements dans l'éducation, la santé, la sécurité de l'approvisionnement en eau, les systèmes alimentaires durables et la préservation des écosystèmes, en tant que facteurs essentiels du développement durable, notamment en renforçant les investissements dans le développement des compétences pour la création d'emplois, la production pharmaceutique locale, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'agriculture adaptée aux changements climatiques et la restauration des écosystèmes, le tout s'appuyant sur des approches intégrées en matière d'eau, d'alimentation et d'énergie ;

ix) Accroître le soutien apporté aux communautés rurales et aux administrations locales et régionales, notamment par un financement accru et le renforcement des capacités, et faciliter la généralisation des examens nationaux et locaux volontaires fondés sur des données factuelles, qui s'inscrivent dans le cadre d'une réforme opportune et substantielle des processus de planification, de budgétisation, d'investissement et de responsabilisation, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 ;

x) Accroître les investissements dans les systèmes statistiques nationaux et infranationaux, les infrastructures publiques numériques et le transfert de technologies afin de soutenir une croissance inclusive ainsi que l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles

et la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'autres actions visant à réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

xi) Intensifier les investissements dans la technologie et l'innovation grâce à une mobilisation efficace des ressources nationales, notamment par le biais d'une fiscalité numérique progressive, de l'administration publique numérique et de financements innovants ;

b) En ce qui concerne les premières réflexions de l'Afrique sur l'élaboration du plan-cadre de développement durable pour l'après-2030 :

i) Plaider pour que l'Afrique prenne l'initiative et façonne de manière proactive le plan-cadre de développement pour l'après-2030 en s'exprimant d'une seule voix sur la base de l'Agenda 2063 et des enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme 2030, et qui place les droits de l'homme et la dignité au cœur de ses préoccupations, reflétant ainsi les aspirations de développement à long terme tout en faisant progresser des voies de développement coordonnées, menées par les pays, axées sur l'être humain, fondées sur les droits de l'homme, adaptées au contexte et inclusives, qui intègrent une participation significative des jeunes compte tenu de leur rôle central en tant que moteurs de la transformation du continent ;

ii) Répondre aux principales priorités de l'Afrique en matière de fondements du développement humain (santé, éducation, égalité des sexes, élimination de la pauvreté et emploi), d'agriculture et de systèmes alimentaires durables, de transition énergétique, d'industrie et d'infrastructures, de biodiversité, de gestion des terres et de l'environnement, d'économie circulaire, de villes durables, de résilience climatique et de justice climatique, de technologie et de transformation numérique, de systèmes de données, de gouvernance, de paix et de partenariats mondiaux ;

iii) Promouvoir l'adoption d'indicateurs de progrès plus larges, allant au-delà du produit intérieur brut, notamment des mesures de la résilience, de l'inclusion, de la productivité et de la durabilité, afin de mieux refléter les réalités du développement en Afrique ;

iv) Promouvoir la souveraineté financière dans le plan-cadre de développement pour l'après-2030 en réformant l'architecture financière mondiale, en renforçant la mobilisation des ressources nationales et en prenant des mesures décisives pour lutter contre les flux financiers illicites, notamment en mettant en place des mécanismes mondiaux institutionnalisés et prévisibles pour le financement d'un développement durable et inclusif après 2030, notamment des instruments de réponse aux crises, des cadres de restructuration de la dette fondés sur des règles et une coordination renforcée entre les emprunteurs ;

v) Promouvoir un renforcement des mécanismes de responsabilisation en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre des politiques, des programmes et d'autres actions visant à réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063, notamment par le biais d'engagements relatifs au financement, au commerce, au transfert de technologies, au renforcement des capacités, à la consolidation des institutions, à la transparence et à une gouvernance respectueuse de la dignité, dont les progrès sont évalués en fonction de leur impact sur les populations, en particulier les plus pauvres, les personnes handicapées et les autres groupes marginalisés ;

vi) Renforcer et mettre en œuvre des mécanismes d'examen et de suivi équilibrés qui évaluent à la fois les résultats en matière de développement et les engagements mondiaux, et en particulier accroître la visibilité des examens locaux volontaires parallèlement aux examens

nationaux et renforcer les liens avec les forums régionaux pour le développement durable ;

vii) Souligner la nécessité de ne laisser personne de côté, en accordant la priorité aux femmes, aux jeunes, aux personnes handicapées, aux populations déplacées et aux communautés exposées aux aléas climatiques et aux risques liés à leurs moyens de subsistance ;

viii) Accroître le financement destiné aux villes grâce à une mobilisation renforcée des ressources nationales, à des mécanismes de financement innovants et à un meilleur accès aux fonds consacrés au climat et au développement, favorisant ainsi un développement urbain durable, des infrastructures résilientes et une croissance économique inclusive ;

ix) Lutter contre les flux financiers illicites ;

x) Renforcer la coopération régionale, la coordination, l'apprentissage entre pairs et la participation aux plateformes d'examen entre les États membres de l'Organisation des Nations Unies, les entités du système des Nations Unies, l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les banques de développement et les acteurs non étatiques, afin de catalyser les efforts visant à relever les défis transfrontaliers, à accroître les investissements et à mettre en œuvre de manière cohérente le plan-cadre de développement pour l'après-2030 ;

xi) Intégrer la résilience et l'équité intergénérationnelle, anticiper les risques systémiques, notamment le changement climatique, les évolutions démographiques et les chocs économiques, et préserver les opportunités pour les jeunes et les générations futures ;

5. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique, soutenus par la Commission, d'autres entités du système des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et d'autres banques régionales, ainsi que les partenaires au développement, à redoubler d'efforts pour :

a) Donner la priorité au soutien apporté aux communautés rurales et aux collectivités locales et infranationales et accroître ce soutien par une augmentation des financements, un renforcement des capacités et l'extension systématique des examens nationaux et locaux volontaires liés aux processus de planification, de budgétisation et d'investissement, en reconnaissant que la réussite des objectifs de développement durable dépend en fin de compte de leur mise en œuvre au niveau local ;

b) Placer les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les communautés vulnérables au cœur des actions transformatrices visant à atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs stratégiques du deuxième plan décennal de mise en œuvre, en reconnaissant que ces communautés ne sont pas seulement des bénéficiaires, mais aussi des cocréateurs, des chefs de file et des moteurs du développement durable, notamment par le biais de mesures visant à :

i) Institutionnaliser et renforcer les mécanismes d'engagement des jeunes et des femmes, en particulier au niveau local, et veiller à ce que cette participation aille au-delà de la simple consultation pour aboutir à une prise de décision collaborative et à une obligation redditionnelle, dans la ligne de la Déclaration sur le droit au développement ;

ii) Intégrer de manière significative les jeunes aux processus nationaux, régionaux et locaux de planification, de mise en œuvre et

d'évaluation liés aux objectifs de développement durable, y compris les examens nationaux et locaux volontaires ;

iii) Accroître les investissements ciblés dans les initiatives menées par les femmes et les jeunes, les entreprises sociales et les systèmes d'innovation qui proposent des solutions évolutives dans le cadre des efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063 ;

iv) Faciliter l'accès des femmes et des jeunes au financement, aux technologies, au mentorat et aux marchés, notamment par le biais du financement mixte et des partenariats public-privé ;

v) Harmoniser les politiques en matière d'éducation, de formation et d'emploi afin de doter les jeunes femmes et les jeunes hommes de compétences tournées vers l'avenir, notamment dans les domaines du numérique, de l'écologie et de l'entrepreneuriat ;

vi) Renforcer le soutien aux jeunes entrepreneurs en favorisant un environnement propice qui encourage l'innovation, facilite l'utilisation généralisée des solutions numériques et protège les droits de propriété intellectuelle, notamment grâce à un meilleur accès aux subventions, au capital-risque, aux mécanismes de financement mixte et aux initiatives ciblées de renforcement des capacités, en particulier les initiatives en faveur des jeunes au niveau local ;

c) Faciliter la diffusion des technologies numériques auprès des entreprises du secteur informel ainsi que des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises, notamment en s'appuyant sur des services de vulgarisation numérique à grande échelle, en collaboration avec le secteur privé ;

d) Lutter contre les flux financiers illicites ;

6. *Appelons* les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, agissant en collaboration avec les entités de l'ensemble du système des Nations Unies aux niveaux mondial et régional, y compris la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et ses coalitions axées sur les opportunités et les enjeux, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Groupe de travail technique de l'Union africaine sur l'Agenda 2063, la Banque africaine de développement et d'autres banques multilatérales africaines, ainsi que d'autres partenaires :

a) À intensifier les efforts visant à élaborer des plans intégrés et à mobiliser des ressources pour mettre en œuvre ces plans, afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable parallèlement aux objectifs stratégiques du deuxième plan décennal de mise en œuvre, en mettant l'accent sur les six domaines dans lesquels des transitions sont nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs, à savoir les systèmes alimentaires inclusifs, l'accès à une énergie abordable, la connectivité numérique, l'éducation, l'emploi et la protection sociale, ainsi que les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution ;

b) À intégrer pleinement les mécanismes d'établissement de rapports et de responsabilisation, y compris pour les initiatives et solutions du secteur privé, par l'utilisation systématique de données ventilées par sexe, d'indicateurs de genre et de marqueurs d'égalité entre les sexes, tout en évitant les doubles emplois et le gaspillage des ressources ;

c) À travailler ensemble et non en vase clos, afin de traduire cet engagement commun en actions conjointes à grande échelle, dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs stratégiques du deuxième plan décennal de mise en œuvre ;

d) À aider les membres de la Commission économique pour l'Afrique à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, conformément au deuxième plan décennal de mise en œuvre, à la stratégie de mobilisation des ressources nationales 2025-2033 et aux objectifs de développement mondiaux ;

e) À aider les membres de la Commission économique pour l'Afrique à axer la mobilisation des ressources nationales sur les jeunes, en veillant à ce que cette mobilisation se traduise par des avancées concrètes en matière d'éducation de qualité, de compétences, d'emploi, d'entrepreneuriat et d'inclusion numérique ;

f) À promouvoir des approches axées sur l'interdépendance entre le climat, l'eau, l'énergie et l'alimentation qui renforcent la cohérence des politiques, la mise en œuvre et le financement à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics, et qui placent l'eau au cœur du renforcement de la résilience, élargissent l'accès à l'énergie durable, soutiennent des systèmes alimentaires résilients et inclusifs, et réduisent au minimum les compromis entre les secteurs et les niveaux de gouvernance afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063 ;

7. *Demandons* au Gouvernement mauricien de présenter les messages clés et la présente déclaration au nom de l'Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable, lors de la réunion qui se tiendra sous les auspices du Conseil économique et social à New York du 7 au 15 juillet 2026, ainsi qu'à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques lors de sa trente et unième session, qui se tiendra à Antalya (Türkiye), du 9 au 20 novembre 2026, à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 6, co-organisée par les Émirats arabes unis et le Sénégal, qui se tiendra aux Émirats arabes unis du 2 au 4 décembre 2026, au Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendra à New York en 2027, et lors d'autres forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux pertinents, afin de plaider en faveur de la suite à donner aux résultats de la douzième et des précédentes sessions du Forum régional africain pour le développement durable et de la mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en particulier de son deuxième plan décennal de mise en œuvre.